

Programme



Faut-il un code des libertés individuelles ?

03 décembre à partir de 10:00 h

Hôtel Mövenpick Gammarth

Konrad Adenauer Stiftung - Sigma Conseil

Argumentaire

Sur le plan théorique, le droit de vote, la liberté de manifester, la liberté syndicale, la liberté d'expression, le droit de grève et la liberté d'association sont autant de moyens d'exercer les libertés individuelles.

Fondé sur le principe de la séparation des pouvoirs et la notion de souveraineté du peuple, l'État de droit, dans lequel les pouvoirs publics sont effectivement soumis au respect de la légalité par voie de contrôle juridictionnel, est le garant des libertés individuelles, qu'il lui appartient de défendre s'il le faut par la force publique. Par opposition, les libertés collectives garantissent la place de chacun dans la société.

Les droits des Hommes en tant qu'individus, ce sont des droits destinés à protéger l'individu en tant que tel et les libertés qu'il peut exercer sans la participation d'autrui. A ce titre, la constitution de 2014 est venue garantir certaines libertés individuelles telles que la liberté de consciences mais toujours avec des conditions qui s'avèrent floues lors de leur application.

En pratique, quid du respect à la différence dans notre société, à la vie humaine et aux droits des hommes de choisir la vie qu'ils veulent et du respect de l'espace privé qui ne nuit pas à l'espace public, etc... Quid de l'adéquation de cette notion de libertés individuelles avec les caractéristiques de notre société entre ouverture et repli ? Quid de la place de la Tunisie au niveau des valeurs humaines et universelles



Jeudi, 03 décembre 2020

10:00 – 10:30 h	Accueil
10:30 – 10:40 h	Session d'ouverture M. Hassen Zargouni, Directeur Général Sigma Conseil M. Holger Dix, Représentant résident Konrad-Adenauer-Stiftung
10:40 – 11:00 h	Présentation de l'enquête KAS-SIGMA : « Faut-il un code des libertés individuelles ? » Panel d'experts :
11:00 – 11:45 h	Mme Bochra Bel Haj Hmida, Militante des droits humains Mme Saida Garrach, Militante et juriste spécialisé en droit M. Chawki Gaddes, Président de l'instance nationale de protection des données personnelles
11:45 – 12:15 h	Débat avec l'assistance
12:15 – 12:30 h	Recommandations
12:30 – 13:00 h	Pause-café de clôture